

OFFRE D'EMPLOI

La Ville d'Annemasse recherche pour sa Direction Relation Usagers et son Hôtel de Ville :

Un agent de sûreté de l'accueil de l'Hôtel de Ville (H/F)

- recrutement par voie statutaire ou contractuelle -

Annemasse, ville de 38 000 habitants, surclassée 40 à 80 000 habitants, se trouve au cœur d'un bassin de vie attractif, le Grand Genève (950 000 habitants), idéalement située entre lac et montagnes et à deux pas d'une nature préservée. Riche de projets structurants qui contribuent à sa mutation, la ville connaît un dynamisme démographique, économique et urbain important.

Dotée de 750 agents et d'un budget de 85 M€, la Ville d'Annemasse développe depuis plusieurs années une démarche managériale inspirée des expériences d'entreprises libérées et nommée « LAB Collectivité » (libérante, agile et bienveillante).

Si vous souhaitez en savoir plus sur la promesse employeur de la Ville d'Annemasse : <https://www.calameo.com/read/00441008245ebb27ea483>

Au sein de la Direction Relation Usagers et en lien fonctionnel avec le service Prévention, vous êtes notamment chargé :

Vos missions principales (sur le temps de travail) :

1) Primo-intervenant en situation de tension

- De garantir une veille du hall de l'Hôtel de ville face aux dérives comportementales, et au besoin d'être un support aux autres agents en contact avec le public.
- De réguler les éventuelles tensions du hall de l'Hôtel de ville.
- De recevoir les alertes « Agression » du site Hôtel de Ville et Ressources Humaines, d'analyser la situation, afin au besoin, d'engager d'autres intervenants.

2) Accueil, orientation, conseil du public

- De garantir l'application des consignes de sûreté.
- D'accompagner et guider les visiteurs dans les services de l'Hôtel de ville.
- Après avoir été formé au logiciel de gestion de files, d'appuyer le dispositif d'accueil du public à l'Hôtel de Ville

Vos tâches secondaires (sur le temps de travail) :

1) Techniques

- D'accompagner épisodiquement les entreprises extérieures dans le cadre d'opérations dans le bâtiment de l'Hôtel de ville, ou de livraisons.
- D'intervenir sur la centrale incendie, à la levée de doute et à l'évacuation de l'Hôtel de ville.
- De réaliser d'autres tâches rattachables à la sécurité, prévention, sûreté et l'accueil du public.

Profil recherché :

Compétences et qualités requises

Savoir :

Expériences réussies en matière de sûreté/sécurité
Connaissance des systèmes de sécurité incendie.

Connaissances de l'outil informatique et bureautique.

Savoir-faire :

Capacité à rendre compte.
Capacité d'observation et d'analyse.

Savoir-être :

Sens du service public.
Disponibilité, discrétion.
Autonomie et initiative.

Poste ouvert :

- Agents titulaires de la fonction publique ou lauréat de concours du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), filière technique,
Ou
- Non titulaires de la fonction publique : CDD de droit public d'une durée de 1 an renouvelable

Conditions d'exercice

- Temps de travail moyenné de 35 heures/semaine par période de 4 semaines, interventions le samedi matin pour la sécurisation de la permanence Etat Civil.
- Disponibilité en fonction des nécessités de service.
- Port d'une tenue de travail.

Rémunération

Pour les titulaires : Rémunération statutaire, régime indemnitaire.

Pour les CDD : Rémunération en fonction du profil et de l'expérience.

Avantages

Prime de fin d'année, participation éventuelle de la Ville à la protection sociale (jusqu'à 600€/an), indemnité de résidence, prise en charge par la Ville de l'adhésion au CNAS sous conditions, participation à l'abonnement de transport en commun (75%).

POSTE A POURVOIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

Date limite de dépôt des candidatures : 21/10/2026 (cachet de la poste faisant foi)

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur candidature (CV + lettre de motivation)
par courrier postal : à Monsieur Le Maire
Service des Ressources Humaines - B. P. 530 - 74107 ANNEMASSE CEDEX

ou

Via le site internet <https://www.annemasse.fr> (offres d'emploi)

(Possibilité de remboursement forfaitaire des frais de déplacement pour les candidats présélectionnés pour l'entretien résidant hors département)